

PORTANT DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SATT GRAND CENTRE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne 7 décembre 2018 donnant délégation au président, pour désigner des représentants de l'Université au sein d'instances extérieures ;

Vu les statuts de la SATT Grand Centre ;

ARRETE

Article 1 :

Conformément aux statuts de la SATT Grand Centre, sont désignés administrateurs par l'Université Clermont Auvergne :

- Monsieur Mathias BERNARD
- Monsieur Pierre HENRARD
- Monsieur Pierre SCHIANO
- Monsieur Eric TOMASELLA
- Monsieur Jean-Marie NEDELEC
- Monsieur Etienne JOSIEN

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/08/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Pou délégation

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le

02 SEP. 2019

- Publié le

02 SEP. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.